

LA LETTRE D'INFORMATION

Avril 2023

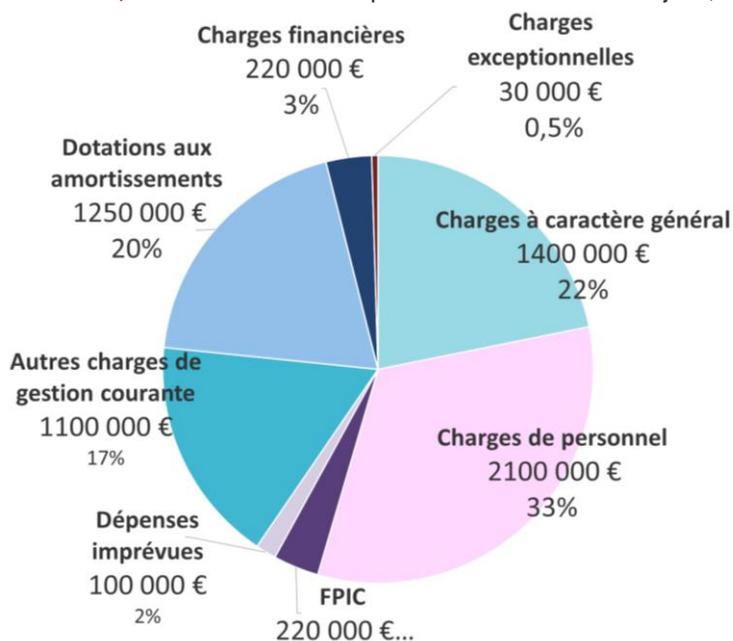
Mairie - Finances

ZOOM sur le budget de fonctionnement 2023

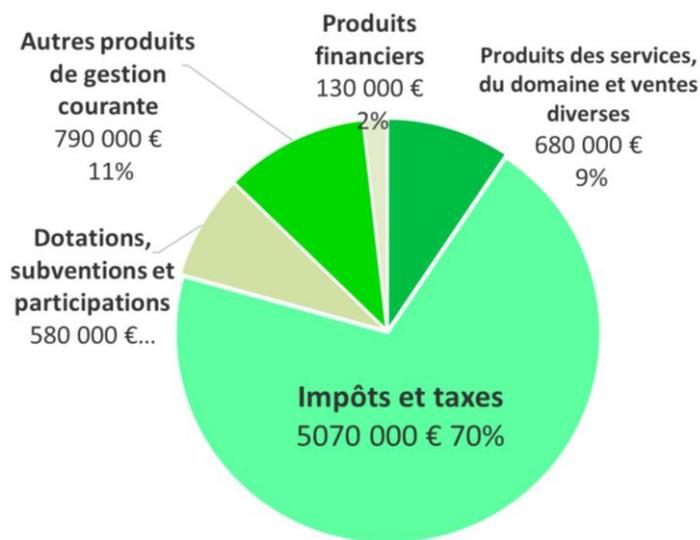
Le Conseil Municipal du 30 mars a procédé au vote des budgets de l'année à venir.

De manière simplifiée, et concernant le Budget Principal, les dépenses s'élèvent à 6 420 000 € quand les recettes se montent à 7 250 000 €.

A noter, ces montants sont spécifiés hors Taxe de Séjour, car celle-ci intervient à même hauteur en recettes et dépenses.



DÉPENSES



RECETTES

Précisions :

- Charges à caractère général = les prestations de services, les dépenses énergétiques, carburants, les frais de secours, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, entretien du parc de matériel roulant, télécommunications, assurances, taxes foncières à régler par la commune...
- Charges financières = remboursement d'intérêts ...
- Charges exceptionnelles = subvention du budget transports...
- Autres charges de gestion courante = subvention office de tourisme, subvention du budget CCAS, subventions aux associations...
- FPIC = fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ; il vise à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. Notre commune est prélevée pour reversement à des collectivités moins favorisées.

Précisions :

- Impôts et taxes = taxe foncière et d'habitation, taxe sur les remontées mécaniques, (CVAE) Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, taxe sur l'électricité, (FNGIR) Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (système de maintien des ressources avant suppression de la Taxe Professionnelle), Taxe additionnelle sur les droits de mutation (taxe appliquée sur les ventes d'immobiliers ; elle est fonction du prix et au nombre de cessions)...
- Produits des services et du domaine et ventes diverses = recettes du stationnement, redevance d'occupation du domaine public, tarification des dépôts de terre en décharge, refacturation de certains salaires aux autres budgets (exemple Crèche CCAS) ; refacturation régie de secours...
- Produits financiers = indemnité emprunt « toxique »
- Autres produits de gestion courante = redevance DSP Domaine Skiable ...
- Dotations, subventions et participations = diverses dotations de l'Etat...

Contact : Philippe Gimbret, finances@montvalezan.fr

Mairie – Service à la Population

Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie se déroulera le dimanche 7 mai.

Rendez-vous au **Chef-Lieu, Monument aux Morts à partir de 10h.**

Temps de prière à 10h puis cérémonie vers 10h30 suivi d'un vin d'honneur à 11h en mairie.



Contact : Alice Battaglia, spop@montvalezan.fr

Office de Tourisme

Un Trophée pour l'OT

L'office de Tourisme a reçu dernièrement deux distinctions qui viennent saluer la qualité du travail réalisé.

L'Office de Tourisme de La Rosière et son agence de communication Hubwiser ont remporté le **Trophée de la Communication** dans la Catégorie MEILLEURE APPLICATION / EXPERIENCE DIGITALE, avec le Grincat, plan station interactif intégré au site web de l'Office et intégrable sur les sites web de tous les socio-professionnels.

Le magazine de station "Le Fil de l'Air" a quant à lui fini **5ème dans la catégorie MEILLEUR MAGAZINE D'INFORMATION RÉALISÉ PAR UN ORGANISME PUBLIC.** Une fierté pour l'Office de Tourisme d'être ainsi reconnu au niveau national par des experts en communication.



Arthur Cotteverte, responsable communication et Elise Gentit, directrice de l'Office de Tourisme.

Contact : Arthur Cotteverte, communication@larosiere.net

Mairie – Ressources Humaines

17 années aux Services Techniques

Le 6 avril dernier, **Denis Benod** a été chaleureusement salué par les élus et ses collègues avant qu'il ne quitte la mairie pour retourner sur sa terre natale, le Bugey. Un pilier s'en va. Encore merci pour le travail réalisé ! **Bonne continuation à toi !**



Mairie - CCAS

Inscriptions ouvertes pour Perros-Guirec

Le CCAS de Montvalezan propose à 15 jeunes, né(e)s entre 2008 et 2014 inclus de passer un séjour inoubliable à Perros-Guirec du samedi 8 au samedi 15 juillet 2023.

Le séjour est accessible prioritairement aux jeunes dont 1 parent au moins réside à l'année sur la commune de Montvalezan. Dans le cas où des places resteraient disponibles au terme de la période d'inscription, des places pourront être proposées à des jeunes dont 1 parent au moins réside sur une autre commune de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.



Le tarif de participation au séjour est :

- pour jeunes de Montvalezan (1 parent au moins résidant sur Montvalezan) = 150 € pour le premier enfant ; 130 € pour le second enfant du même foyer ;
- pour jeunes extérieurs (1 parent au moins résidant sur une commune de la communauté de communes de Haute-Tarentaise = 250 € (sous réserve de places disponibles).

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers en mairie (sous réserve d'acceptabilité du dossier).

Dans tous les cas, la date limite de réception des dossiers est fixée au dimanche 14 mai 2023 (pour jeunes de Montvalezan ou extérieurs).

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur le site internet de la mairie de Montvalezan <https://mairie-montvalezan.fr>

Contact : Audrey Chéranécé, accueil@montvalezan.fr

Vie Locale

La Photo du mois

Historique !!! Odieuse est la première vache Montvalezanaise de l'histoire primée au Concours Agricole de Paris. Elle pose avec Grégory Maître, éleveur du GAEC de la Roche.



Mairie – Ressources Humaines

Rejoignez-nous



La mairie recrute à l'année :

- un(e) **agent(e) scolaire et propreté** pour notre école ;
- un(e) **assistant(e) finances et comptabilité publique** ;
- un(e) **mécanicien(ne) polyvalent(e)** déneigement **pour ses services techniques**,
- un(e) **agent(e) de crèche**, CAP Petite Enfance **pour sa crèche**

Contact : Christelle Fraissard, rh@montvalezan.fr